

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-huit, le **LUNDI 24 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

**PRESENTS** : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Lilian BEGUE – Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE — Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Michèle ROBERT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à Aurélie VULLO STIENNE

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Bernard LINAY ayant donné pouvoir à Mickaël COLIBET

Secrétaire : Roland PAQUET

Sans observation, le compte rendu de la séance du lundi 16 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

<b>QUESTION 1 Délib 2018-08-62</b>	<b>MODIFICATION DU PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</b>
--	---

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur quelques amendements au Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté au conseil du 26 juin 2017), à savoir

-**Notion** d'urbanisation de préférence en comblement des dents creuses ou en continuité immédiate des bourgs à l'exception de gros hameaux sur certaines communes (La Lande aux Torts, St Roch, le Haut Bourg, St Isle, Lépalé)

-**Notion** d'un développement urbain dans le respect de l'identité du patrimoine bâti local

- **Croissance démographique** : Atteindre un objectif de l'ordre de 1.25 % de croissance.

-**Notion d'intégration du potentiel foncier inscrit au SCOT** pour l'accueil des activités économiques (recadrage des surfaces par le SCOT 2 sur les 2 intercos)

- **Notion d'intégration à l'inventaire des haies** en rupture de pente et en bordure de voies

- **Affirmation par la mise en place d'OAP des GARES** comme pôles multimodaux par des études gares et de plateformes multimodales : parkings, arrêts, liaisons douces, cycles, bornes de recharge, arrêt de trains via des emplacements réservés.

Après cet exposé, le Conseil Municipal PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du PADD du projet de PLUi du Pays de Loiron.

<b>QUESTION 2 Délib 2018-08-63</b>	<b>AVIS SUR NOUVEAU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DENOMME JAVO</b>
--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée du regroupement des Syndicats des bassins versants de la Jouanne, agglomération Laval, Vicoin et Ouette en un syndicat mixte dénommé JAVO pour une durée illimitée.

Le nombre de communes adhérentes est de 63 avec une répartition des délégués comme indiqué ci-dessous :

Membres du Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléant
Laval Agglomération	14	14
CC des Coëvrons	7	7
CC Pays de Meslay Grez	2	2
CC Pays de Loiron	4	4
	27	27

Le bureau est composé d'un Président et de 4 Vice Présidents

Le siège est situé à Sainte Suzanne et Chammes

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

<b>QUESTION 3</b>	<b>DELIBERATIONS EN MATIERE DE FISCALITE</b>
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite en séance de septembre 2014 des décisions prises antérieurement en matière de délibérations fiscales : décisions qui permettent de moduler l'assiette des impôts directs par l'instauration de dispositifs d'abattement, d'exonération, de suppression d'exonération, d'instauration de nouvelles taxes directes locales prévues par la loi.

Après présentation des nouvelles possibilités de délibérations en 2018, notamment une possibilité d'abattement de 1 à 15 % appliqué à la base d'imposition de TFPB en faveur des magasins et boutiques dont la surface commerciale est < 400 m<sup>2</sup> et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial, le Conseil Municipal par un vote 2 POUR – 13 NON et 3 ABSTENTIONS décide de ne pas appliquer cette nouvelle disposition et de maintenir les décisions antérieures en l'état.

<b>QUESTION 4</b> <b>Délib 2018-08.64</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE</b>
--	---

#### EFFECTIFS ECOLES :

88 élèves à l'école publique et 82 élèves à l'école St Joseph répartis sur 4 classes dans chacune des deux écoles.

#### NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les nouveaux horaires ont bien été intégrés. Le ¼ d'heure supplémentaire du midi donne satisfaction : les enfants ont plus de temps pour manger et peuvent se détendre dans la salle des sports avant le retour à l'école.

Les effectifs NAP sont pour l'instant plus faibles que l'an passé avec les TAP.

#### REGLEMENT INTERIEUR

Après présentation par Thérèse LETOURNEAU DORGERE du nouveau règlement des structures municipales –accueil loisirs, accueil périscolaires, restaurant scolaire, Nouvelles Activités Périscolaires et trajets- fixant les conditions d'admission et d'inscription, les objectifs éducatifs, les responsabilités, l'assurance et les réparations/sanctions,

Le Conseil Municipal le valide par un vote 17 OUI et UNE ABSTENTION

#### COURRIER DE LA MAIRIE DE PORT-BRILLET

Il est précisé auprès des membres, que la Commune du Bourgneuf depuis 2005 a décidé de ne plus accueillir les enfants extérieurs sans participation des communes de résidence.

Les communes de résidence ont l'obligation de participation si elles n'ont pas d'école publique.

Mais également, une commune a l'obligation de participation lorsque des parents souhaitent maintenir leur enfant dans l'école de leur précédent domicile et ce pendant tout le cycle commencé (prélémentaire / primaire)

Considérant ce dernier alinéa, il sera demandé une participation financière à la commune de Port-Brillet pour le maintien d'un enfant à l'école publique de notre commune suite à l'emménagement des parents sur Port-Brillet.

#### DEMANDE D'AIDE EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE SAINT-JOSEPH

L'école Saint-Joseph a bénéficié en 2018 d'une aide pour l'équipement en numérique d'une des deux classes prévues avec la possibilité de solliciter à nouveau une demande pour la seconde classe sur l'exercice 2019.

Les deux classes ont été équipées à la rentrée 2018. L'école sollicite un accord de principe pour l'attribution d'une aide sur l'exercice 2019 sur l'équipement réalisé de cette 2<sup>ème</sup> classe.

Après débat, par un vote à l'unanimité, un accord de principe est donné pour l'attribution d'une participation en 2019 dont le montant sera arrêté au vu du plan de financement qui sera remis.

Il est précisé que dorénavant, hormis la demande ci-dessus, les dossiers de demande d'aide seront à déposer avant toute acquisition ou réalisation du projet.

#### BILAN ACCUEIL LOISIRS ETE 2018

Il est rappelé la convention d'accueil passée avec ça Coule de Source de Port-Brillet pour les 3 semaines de juillet 2018.

Le nombre de jours enfants s'élève pour cette année à 117.75, peu de fréquentation par les enfants de 7 – 10 ans quand en 2017 il était de 171.

Le coût de participation auprès de l'association ça Coule de Source s'élèvera à 2 500 € plus 177.66 € de frais de trajet sur lequel il est attendu un financement par le Contrat Enfance Jeunesse.

#### DIVERS

Un intervenant de musique traditionnelle va intervenir sur la commune le lundi soir à la salle Saint-Martin pour des activités chorale, instruments, danse ... Pour l'occupation gratuite des locaux, il proposera une animation communale par an.

Le Plan mercredi : il n'a pas été mis en place ; l'accueil du mercredi existant déjà.

<b>QUESTION 5</b> <b>Délib 2018-08-65</b>	<b>COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS et AMENAGEMENT</b> <b>CHOIX ENTREPRISE SANITAIRES ET AIRE DE SERVICE CAMPING</b> <b>CARS RUE DE FOUGERES</b>
--	---

#### BATIMENT :

Sanitaires et Aire de service : Monsieur Roland PAQUET rappelle le projet de réalisation de construction de sanitaires et aire de service pour camping-cars rue Fougères.

Il précise que Marine FERVEL, architecte a lancé une consultation auprès des entreprises pour la réalisation des travaux.

Après présentation des devis et sur proposition de la commission BATIMENT, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

##### Lot Terrassements :

Entreprise SECHE du Bourgneuf-la-Forêt pour un montant de ..... 9 434.18 € HT

##### Lot Maçonnerie :

Entreprise LEROI de La Croixille pour un montant de ..... 3 452.50 € HT

##### Lot Ossature – Charpente – Bardage – Couverture – Zinguerie

Entreprise FOUGERES du Bourgneuf-la-Forêt pour un montant de ..... 6 054.94 € HT

##### Lot Plomberie – Sanitaires

Entreprise BOUTTIER ..... 1 800.30 € HT

**Soit un total de travaux de ..... 20 741.92 € HT**

Abri car : le déplacement de l'abri cars de la rue des Glycines à la rue des Chevaux est réalisé et rénové.

Audit Energétique : la réalisation de l'audit est prévue pendant 3 jours mi octobre sur les bâtiments publics, logements et locaux professionnels. La CCPL prend en charge la totalité des prestations.

#### AMENAGEMENT :

Informatisation gestion du cimetière : Cécile CHEVREUIL présente la réflexion menée quant à l'informatisation de la gestion du cimetière et du recensement des emplacements, des titres, des inhumés etc... qui pourraient être confiés auprès d'une société spécialisée dans ce travail.

Une offre de prix a été remise. Le Conseil Municipal avant de prendre une décision se laisse le temps de la réflexion tout en souhaitant élargir l'enquête auprès de communes extérieures au territoire de Loiron

Un point est également fait sur les procédures de reprise de concessions permettant une disponibilité de 144 emplacements et sur la nouvelle programmation de reprises des concessions perpétuelles en état d'abandon.

Allées Morfelon et Salais : les travaux devraient commencer prochainement. Afin d'obtenir un résultat de meilleure qualité avec l'utilisation d'un finisher, la largeur de l'empierrement a été portée de 1 m à 1 m 20.

Acquisition Matériel : l'achat d'une imprimante à 438 € TTC pour la médiathèque et une imprimante d'appoint au bureau animation à 102 € TTC

L'acquisition d'un aspirateur à court terme et d'une auto-laveuse à confirmer à l'école publique.

Une réflexion est menée également pour l'installation d'une chambre froide au restaurant scolaire.

<b>QUESTION 6</b>	<b>INFORMATION TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POLE ENFANCE</b>
-------------------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux supplémentaires pour lesquels il faudra prendre des avenants aux marchés avec les entreprises

- Lot Maçonnerie : Retrait des embrasements autour des fenêtres et trou dans le mur pour coffret ENEDIS
  - Charpente Couverture bardage : Autre choix de gouttières compatibles avec les crochets cuivre de la couverture, pose de douglas sous avancée préau micro crèche, fourniture et pose d'une couverture sur mur micro crèche,
  - Réalisation d'un bardage bois en planche de douglas sur l'ancien atelier technique
  - Revêtements souples : analyse du matériau répondant aux normes qualité de l'air
- Les avenants correspondants et définitifs seront présentés au prochain conseil municipal.

<b>QUESTION 7</b> <b>Délib 2018-08-66</b> <b>Délib 2018-08-67</b> <b>Délib 2018-08-68</b>	<b>TARIFS COMMUNAUX 2019 et PRIME DE FIN D'ANNEE 2018</b> <b>MODIFICATION DELIBERATION TARIFS DES SERVICES</b>
--	---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe comme ci-dessous les tarifs 2019

<b>TARIFS 2019</b>		
<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>2019</b>	
	noir et blanc	couleur
Recto A4	<b>0,30 €</b>	<b>0,60 €</b>
Recto-Verso A4	<b>0,40 €</b>	<b>0,80 €</b>
Recto A3	<b>0,40 €</b>	<b>0,80 €</b>
Recto-Verso A3	<b>0,45 €</b>	<b>0,90 €</b>
Associations Loi 1901 fournissant le papier	<b>0,05 €</b>	<b>0,10 €</b>
		<b>2019</b>
<b>LOCATIONS</b>	<b>Commune</b>	<b>Extérieur</b>
Table avec pieds	<b>1,65 €</b>	<b>3,20 €</b>
Table avec tréteaux	<b>0,90 €</b>	<b>1,60 €</b>
Banc	<b>0,25 €</b>	<b>0,50 €</b>
Chaise	<b>0,25 €</b>	<b>0,50 €</b>
Barrière (pour 4 jours)	<b>1,65 €</b>	<b>3,20 €</b>
Matériel sono aux particuliers (avec location salle)	<b>26,00 €</b>	

Sont considérés comme habitants de la Commune, les personnes qui y sont domiciliées ou qui exercent leur activité (besoin pour entreprises).

**Gratuit** pour les associations Loi 1901 et les communes environnantes en échange de services similaires.

Caution de **250.00 €** lors de la location du matériel sono.

Les panneaux de circulation sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, durée limitée à 1 mois. Un chèque de caution de **8 €** par panneau est exigé et rendu lors du retour du panneau. En cas de **perte** ou **détérioration**, le panneau sera facturé par rapport au prix de remplacement.

<b>AUTRES LOCATIONS</b>		<b>2019</b>	
<i>Droit de place</i>			
sur le marché	annuel sans électricité	63,20 €	
	annuel avec électricité	123,90 €	
	hebdomadaire - 10 m <sup>2</sup>	2,90 €	
	Plus de 10 m <sup>2</sup> et par m <sup>2</sup> supplém.	0,60 €	
GAUTIER CONCEPT	annuel	31,50 €	
Taxi BRANEYRE	annuel	32,20 €	
Concession cimetière	15 ans	54,80 €	
	30 ans	109,30 €	
concession cinéraire	15 ans	356,90 €	
	30 ans	380,60 €	
	60 € pour la plaque obligatoire avec remboursement auprès des familles lors de la pose d'une plaque personnalisée (70 X 90 cm)		
Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir		16,30 €	
Droit d'inscription sur le lutrin (plaque à la charge des familles)		15 ans	27,40 €
Location salle du Conseil	1/2 journée	16,80 €	
	Journée	28,60 €	
<b>SALLE POLYVALENTE</b>		2018	<b>TARIFS 2019</b> augmentation 1,5%
<i>Salle des sports</i>			
Banquet, sauterie, repas froid	ext.	266,00 €	<b>270,00 €</b>
Repas chaud, spectacle	loc.	213,40 €	<b>216,60 €</b>
Bal de Saint Sylvestre	ext.	415,30 €	<b>421,50 €</b>
	prof.	1 331,80 €	<b>1 351,80 €</b>
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	166,70 €	<b>169,20 €</b>
	loc.	111,00 €	<b>112,70 €</b>
Frais de fonctionnement association manifestation lucrative			<b>50,00 €</b>
<i>Salle des fêtes</i>			
		<i>Moyenne</i>	
Assemblée générale, réunion	ext.	66,70 €	<b>67,70 €</b>
Banquet, sauterie, repas, spectacle	ext.	160,60 €	<b>163,00 €</b>
	loc.	115,20 €	<b>116,90 €</b>
Bal de Saint Sylvestre	ext.	346,10 €	<b>351,30 €</b>
	loc.	231,00 €	<b>234,50 €</b>
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	77,90 €	<b>79,10 €</b>
	loc.	55,30 €	<b>56,10 €</b>
Forfait Podium 12 m <sup>2</sup>			<b>35,00 €</b>
<i>Cuisine</i>			
Repas chaud avec équipement de cuisson		109,00 €	<b>110,60 €</b>
Buffet froid sans équipement de cuisson		69,60 €	<b>70,60 €</b>
Cuisine pr Vin d'honneur		24,60 €	<b>25,00 €</b>
Vaisselle		0,05 €	<b>0,05 €</b>
Four électrique (traiteur)		39,70 €	<b>40,30 €</b>
<i>Divers</i>			
Moquette (le flanc)		1,24 €	<b>1,26 €</b>
<b>Facturation d'une 1/2 salle supplémentaire pour occupation 2ème journée</b>			
<b>Gratuite</b> pour les associations Loi 1901 de la commune à l'exception de la cuisine et de la vaisselle.			
<b>Déprédations :</b>	~ matériel & mobilier : Remboursement de la valeur à neuf du matériel détérioré		
	~ bâtiments & abords immédiats : Remboursement intégral des travaux effectués		
Versement d'une caution de <b>300 €</b> à la remise des clés			
Versement d'une caution de <b>150 €</b> pour l'utilisation du four électrique			

Prime de fin d'année 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DECIDE**  
**de FIXER à 930 €** la prime de fin d'année nette pour un agent à temps complet en 2018.  
Les conditions d'attribution fixées par délibération du 2 décembre 2002 restent inchangées.  
Il est précisé que la prime est versée proportionnellement au temps de travail de chacun.

Modification des tarifs des services de juin 2018

Le Conseil Municipal unanime,

**DECIDE** de retirer de la délibération n° 2018-06-54 du 18 juin 2018 ayant pour objet « Tarifs des services rentrée 2018 ALSH et RESTAURANT SCOLAIRE », le tableau ci-dessous qui n'a pas lieu d'être.

<b>ACTIVITE DECOUVERTE SPORT</b>	<b>2018</b>
Cotisation annuelle Non Imposable	<b>10.00</b>
Cotisation annuelle Imposable	<b>10.00</b>

<b>QUESTION 8</b> Délib 2018-08-70	<b>TRAVAUX VOIRIE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE</b> – <b>DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1</b>
---------------------------------------	---

Comme évoqué lors de la réunion de mai, l'entreprise SECHE a transmis un devis pour les travaux de réparation de la voirie du lotissement de la Beulotière que le Conseil Municipal confirme à 6 408 € HT avec fourniture et pose de la signalisation verticale. La signalisation horizontale viendra en supplément.

Une ouverture de crédit de 6 800 € est portée en dépenses à l'article 605 du budget du lotissement de la Beulotière et pour l'équilibre en recettes à l'article 7015 vente de terrains.

<b>QUESTION 9</b> Délib 2018-08-69	<b>VENTE LOTS 28 ET 41 LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE et</b> <b>RETRAIT DE LA VENTE DU LOT 17</b>
---------------------------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la vente des deux parcelles :

**N° 28 de 406 m<sup>2</sup>** à Monsieur Jessy MULOT et Madame Marie LE DAIN, domiciliés « la Basse Maltonnière » au BOURGNEUF-LA-FORET pour un prix de :

<b>HT</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>TTC</b>
<b>18 270.00 €</b>	<b>3 654.00 €</b>	<b>21 924 €</b>

**N° 41 de 657 m<sup>2</sup>** à Monsieur et Madame Denis et Christelle MOREAU, domiciliés « la Viennois » au BOURGNEUF-LA-FORET pour un prix de :

<b>HT</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>TTC</b>
<b>29 565.00 €</b>	<b>5 913.00 €</b>	<b>35 478 €</b>

**Et au retrait de la vente du lot N° 17 de 502 m<sup>2</sup>** à Monsieur Mickaël GRILLET et Madame Pascaline VALLEE (délibération du 18 Juin 2018) suite à l'abandon de son acquisition par les demandeurs ; ce lot devenant par conséquent libre à la vente

<b>QUESTION 10</b>	<b>COMPTE-RENDU RENCONTRE AVEC ACT France : Relais</b> <b>téléphonique route de Vitré</b>
--------------------	--

Monsieur le Maire donne compte-rendu de la rencontre avec Monsieur ROTH de ACT France.

ACT France est le propriétaire de l'antenne relais route de Vitré et l'hébergeur des opérateurs BOUYGUES, SFR et FREE.

Il souhaitait informer la commune de la demande de Monsieur et Madame Roger BAUDRON de ne pas renouveler le contrat d'occupation du terrain à son terme soit en octobre 2019.

Aussi, il est à la recherche d'un terrain pouvant recevoir un relais (transfert de l'ancien ou retrait de l'ancien et construction d'un nouveau) sur la commune.

Son objectif étant de conserver ses clients opérateurs de téléphonie et par conséquent il n'envisage pas un transfert des antennes des 3 opérateurs sur le relais ORANGE.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

POINT SUR LE PLUi

Il est rappelé aux conseillers la réunion publique prévue le mercredi 26 septembre à la salle des 3 Chênes à 19 Heures 30. L'arrêt du projet est prévu le 12 décembre.

D'ici là, il reste encore beaucoup à faire :

- Finaliser le règlement littéral
- Valider les zonages, les OAP avec le déplacement confirmé de la zone humide à la Maltonnière
- Mise en place des STECAL (secteur de taille et de capacité limitées) : activités spécifiques en N et A
- Valider les changements de destination et leur impossibilité d'extension et d'annexes
- L'intégration des haies classées : haies perpendiculaires et obliques ainsi que les haies le long des voies.

Pour un arrêt définitif fin 2019

Le changement d'affectation des bâtis en campagne reste à éclaircir quant aux possibilités d'extension et de construction d'annexes.

MANIFESTATION MAYENNE LIBERTY FESTIVAL

Michel BOUILLON donne un compte-rendu de la Manifestation qui s'est déroulée les 3 – 4 et 5 Août

De belles démonstrations de véhicules militaires, une cérémonie au Monument aux Morts touchante, une grande participation à la soirée repas/concert du samedi soir avec 1 000 repas servis dont les recettes iront auprès des associations foot, comité des fêtes cinéma en charge des repas.

Un bilan très positif avec de très bons retours des visiteurs.

REMERCIEMENTS : un grand merci à tous, les organisateurs, les participants, les bénévoles, la commission communale WW2 qui a fourni un gros travail avant, pendant et après.

Un retour avec projection de photos est prévu au Cinéma le samedi 15 décembre.

DEMANDE MODIFICATION FACADE ANCIENNE BOULANGERIE PLACE DU VIEUX MARCHE

Monsieur le Maire interroge le Conseil sur la demande de transformation de l'ancienne boulangerie Place du Vieux Marché en garage particulier par le nouveau propriétaire du logement, avec la sortie sur la Placette.

Considérant l'architecture du bâtiment, la conception des façades actuelles, la circulation de véhicules sur la placette, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la réalisation de ce projet.

La commission plénière est reportée au lundi 15 octobre qui sera précédée d'un conseil municipal

Séance levée à 0 heures 10 mn